

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

RECUEIL

07 DEC. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE du 29 novembre 2022

Délib.2022 – 23

<p>Date de la convocation</p> <p>23 novembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf novembre à seize heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12</p>	<p>Membres présents : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme GUISSSET Danièle, Mme DADA Françoise, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme PISSON CECCALDI Eveline.</p> <p>Membre absent ayant donné procuration : Mme KIMPE Astrid à Mme BARANOFF Brigitte</p> <p>Membres absents excusés : M. Michel COSTE, M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude, Mme DEWANGEN Evelynne, Mme GUERRIER Annie.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>Objet : Aides aux familles pour la Sortie ski de l'Ecole Elémentaire Marc Chagall</p> <p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente, expose au conseil d'administration que Monsieur Fabrice GARCIA, Directeur de l'Ecole Elémentaire Marc Chagall, a informé le CCAS que l'école organise, comme tous les ans, une classe de neige.</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>7/12/2022</p>	<p>Pour cette année scolaire, elle aura lieu du 6 au 10 mars 2023, au centre UDSIS des Angles, pour les élèves des classes de CM2 bilingue et de CM1/CM2 monolingue de l'école ainsi qu'un élève de la classe ULIS. Il est demandé aux familles une participation de 130 €. Le prix du séjour s'élève à 350 € par enfant, tout compris.</p>
<p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>7/12/2022</p>	<p>Monsieur GARCIA sollicite que le CCAS apporte, dans la mesure du possible, une aide financière aux familles modestes qui en feraient la demande.</p> <p style="text-align: center;">Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres présents</p> <p>-de verser une aide de 60 € par enfant pour les familles ayant un revenu inférieur à 8 000 €.</p>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

